

## Bulletin d'histoire politique

# Entre discussion et polémique : des conceptions de la Cité au sein des pages du Devoir, 1970-1979

Alexandre Turgeon



Volume 18, numéro 1, automne 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054776ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054776ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Turgeon, A. (2009). Entre discussion et polémique : des conceptions de la Cité au sein des pages du Devoir, 1970-1979. *Bulletin d'histoire politique*, 18(1), 169–181. <https://doi.org/10.7202/1054776ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2009

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## Entre discussion et polémique : des conceptions de la Cité au sein des pages du *Devoir*, 1970-1979<sup>1</sup>

ALEXANDRE TURGEON  
*Département d'histoire*  
*Université Laval*  
CELAT

Durant les années 1970, les citoyens ont investi l'espace public<sup>2</sup>. Le simple citoyen prend la parole et le fait en son nom. Ce faisant, il impose sur l'espace public les enjeux qui lui tiennent à cœur. Au Québec, *Le Devoir* se trouve au carrefour des idées, lui qui s'impliquera plus que jamais, sous Claude Ryan, dans sa communauté. Celui-ci désire en faire un espace de discussion où les plus grands esprits pourront se rencontrer<sup>3</sup>. Pour cela, il ajoute au courrier des lecteurs la page *des idées, des événements, des hommes*, consacrée à des textes produits par le citoyen voulant partager sa conception de la Cité.

Considérant le contexte des années 1970, nous nous demanderons comment se traduit l'engagement qui sous-tend les contributions envoyées au *Devoir*. Nous nous intéresserons à ce qui motive ces individus à écrire un texte dans le but de le diffuser auprès d'un large public. Au *Devoir*, ces textes fonctionnent selon la dynamique du dialogue, dont la véritable cible est les citoyens et citoyennes du Québec. Mais ce dialogue est en fait débat, ce « lieu où s'échangent les opinions »<sup>4</sup>. Par sa nature, le débat peut provoquer des flammèches productives, mais attire bien souvent la polémique. En effet, il peut dégénérer en conflit de personnalités. De fait, nous croyons que le projet mis de l'avant par ces divers intervenants se place sur une corde raide. La frontière est mince entre le dialogue constructif et celui polémique.

Pour cette enquête, notre choix s'est porté sur trois événements-clés des années 1970 qui provoquèrent force remous au Québec et au *Devoir*. Nous voulions qu'ils soient d'une nature différente afin de nous donner accès à un large éventail de la société québécoise. Ainsi, la crise d'octobre est politique, surprenant le Québec, alors que l'affaire Morgentaler concerne une dimension morale, et la crise du logement étant une réalité sociale à même de toucher un grand nombre de gens de par sa proximité. Ces événements ne se confinent pas aux années 1970. Ainsi, la crise d'octobre est toujours présente dans la mémoire collective québécoise. Aussi, comment pourrions-nous affirmer que le débat sur l'avortement est clos, ou même qu'il ait débuté durant les années 1970? Par ailleurs, le logement était déjà, au XIX<sup>e</sup> siècle, un grave problème social, les familles ouvrières vivant alors dans de pitoyables conditions.

Pour la crise d'octobre, tous les textes de la page *des idées, des événements, des hommes*, du début de la crise le 5 octobre jusqu'à la libération de James Cross, le 3 décembre 1970, furent conservés. Pour l'affaire Morgentaler, tous les articles, depuis sa déclaration de mars 1973 – où Henry Morgentaler déclara avoir pratiqué 5 000 avortements – jusqu'à son premier acquittement, décision rendue le 13 novembre 1973, furent recensés. Pour la crise du logement, nous avons débuté à partir d'une conférence interprovinciale tenue sur le contrôle des loyers en décembre 1975 jusqu'à la création de la Régie du logement, en 1979. Cela nous a donné 55 articles du 13 octobre au 24 décembre 1970 pour la crise d'octobre; 53 pour l'affaire Morgentaler, du 2 avril au 6 décembre 1973; et 57 pour la crise du logement, du 18 décembre 1975 au 1<sup>er</sup> décembre 1979, soit 165 articles. Alors qu'on retrouve plusieurs textes de la page *des idées, des événements, des hommes* pour la crise d'octobre, ceux sur l'affaire Morgentaler et la crise du logement proviennent surtout des « lettres au *Devoir* ». Il semble que ces événements n'aient pas eu la même importance pour Claude Ryan.

Tableau 1 : Textes publiés dans le Devoir				
Page	Octobre	Morgentaler	Logement	Total
4		40	36	76
5	55	13	21	89

Rubrique	Octobre	Morgentaler	Logement	Total
Libre opinion	20	5	1	26
Autre	35	2	19	56
Lettres au Devoir		46	37	83

Taille	Octobre	Morgentaler	Logement	Total
Petite	1	44	36	81
Grande	54	9	21	84

Par ailleurs, ce ne sont pas les mêmes individus qui produisent ces textes. Alors que la plupart des textes portant sur la crise d'octobre sont de professeurs et de responsables politiques, il en va autrement pour l'affaire Morgentaler. Ce sont des médecins, des hommes religieux ou des femmes qui prennent position. Finalement ce sont des locataires, des propriétaires et des citoyens qui s'expriment durant la crise du logement. Par ailleurs, leur signature nous en apprend beaucoup sur la posture qu'ils adoptent en société. Un professeur d'université traitant de terrorisme est-il plus crédible qu'un simple citoyen ? Poser la question dans le domaine de l'espace public, c'est y répondre... Pour l'heure, nous nous intéresserons à ce qui motive l'engagement de ces individus.

Tableau 2 : Auteurs ayant écrit dans le Devoir				
Types	Octobre	Morgentaler	Logement	Total
Homme	53	33	46	132
Femme	4	20	25	49
Professeur	17	8	4	29
Universitaire	9	2	12	23
Responsable politique	14		9	23
Médecin	2	16		18
Homme religieux		10	1	11
Locataire			27	27
Propriétaire			8	8
Citoyen			11	11
Mère/femme		4		4
Aucun	7	21	3	31

## Ce qui motive l'engagement

### *Contexte de production*

Ces textes fonctionnent selon une logique qui leur est spécifique. Ainsi, tous les textes de notre corpus ont été *engendrés* par l'événement lui-même. En effet, si la crise d'octobre, l'affaire Morgentaler et la crise du logement n'avaient pas eu lieu, tous ces textes n'auraient jamais été écrits. C'est en réaction à ces événements qu'ils furent écrits, et puis publiés. Par ailleurs, ces textes doivent également être compris dans l'optique du dialogue. En effet, chacun de ces articles interpelle en fait les citoyens et citoyennes du Québec, par le biais des lecteurs du quotidien. C'est autant vrai des textes envoyés au *Devoir* que des discours que l'équipe éditoriale est allée puiser à même l'espace public.

Au-delà de l'événement lui-même, il arrive que les auteurs fassent référence à un événement en particulier, décisif dans leur choix d'écrire. Alors que cela ne se produit que dans près de tiers des textes publiés sur la crise d'octobre ou l'affaire Morgentaler, cette situation se retrouve dans plus des deux tiers des textes sur la crise du logement. Par ailleurs, comme il s'agit du courrier des lecteurs, de nombreux textes ont également été produits en réaction à d'autres articles.

Contexte	Octobre	Morgentaler	Logement	Total
Événement	21	18	39	78
Article	7	33	12	52
Total	28	51	51	130

Si c'est plutôt négligeable du côté des crises d'octobre et du logement, c'est autrement le cas pour l'affaire Morgentaler : plus de 60% des textes répondent à des articles. Ainsi, c'est *la* crise d'octobre qui suscite des réactions, alors que durant celle du logement, c'est plutôt leur situation personnelle, les événements qu'ils ont vécus qui les incitent à écrire. Cela illustre bien la nature de cette crise, qui touche plus les individus au quotidien. Mais pour l'affaire Morgentaler, ce sont plutôt des articles, des prises de positions d'individus qui sont à l'origine de leur contribution au *Devoir*.

Dialogue	octobre	Morgentaler	logement	Total
Citoyens et citoyennes	41	24	36	101
Individu	14	19	21	54
Intervenant		10		10

Celui-ci est la tribune utilisée par les intervenants pour présenter leurs idées afin de faire réagir, de toucher les citoyens et les citoyennes. Cependant, il ne faudrait pas oublier que cet aspect sous-tend également

une autre dynamique du dialogue. En effet, les intervenants publient souvent leur texte sous la forme d'une lettre, adressée à un destinataire. Si, dans l'immense majorité des cas, leur texte s'adresse directement aux citoyens et aux citoyennes, de nombreux intervenants engagent plutôt le dialogue avec un individu ou un autre intervenant. En fait, cette dernière situation ne survient que durant l'affaire Morgentaler. Nous nous pencherons maintenant sur ce qui incite ces intervenants à écrire au *Devoir*, en regardant les théories de dissonance et de consonance avec l'environnement.

### *Dissonance avec l'environnement*

Les théories de la dissonance stipulent que tout individu ne peut vivre qu'en consonance avec son environnement<sup>5</sup>. Ses valeurs doivent donc être cohérentes avec celui-ci. Cependant, la consonance peut cesser, l'individu se retrouvant dès lors en dissonance avec son environnement, ce qu'il ne peut endurer. Il tentera alors de rétablir la consonance, en actualisant ses valeurs à cette nouvelle réalité ou en se convertissant à de nouvelles. Ces théories nous furent utiles pour mieux comprendre ce qui a motivé l'engagement de ces individus. En fait, il semble que la majorité de ces textes aient été produits afin de rétablir la consonance avec leur environnement. Devant des situations qui les révoltaient, devant des discours qui heurtaient leurs valeurs, les auteurs publièrent des textes afin de passer leur message à la société. Nous considérons en effet que le seul acte de s'exprimer est en soi un geste afin de rétablir ou de maintenir la consonance avec leur environnement. Avant d'aller plus loin, il nous semble essentiel de revoir les théories de Max Weber sur l'engagement.

### *Éthique de conviction et de responsabilité*

À travers des conférences et des ouvrages marquants au début du xx<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, Max Weber a développé les théories de l'éthique de conviction et de responsabilité afin d'établir les règles qui sous-tendent l'action politique. Ainsi, tout individu est régi par l'éthique de conviction *et* de responsabilité. L'une peut surpasser l'autre, mais normalement, ces deux éthiques cohabitent et se confrontent. Ainsi, l'homme mû par l'éthique de conviction s'engage afin d'atteindre un idéal. Pour ce faire, il sera peu affecté par les conséquences, la fin justifiant les moyens, tant que son idéal se réalise. Par ailleurs, l'homme mû par l'éthique de responsabilité tient compte des moyens et des conséquences que ces décisions sont susceptibles d'avoir sur la société<sup>7</sup>. Selon Max Weber, tout responsable politique devrait agir selon l'éthique de responsabilité du fait que sa fonction comporte un grand nombre de responsabilités que ses convictions ne peuvent éclipser. Si l'éthique de conviction et de responsabilité ressort de ces textes dans des

valeurs statistiquement égales, on y retrouve néanmoins d'importantes disparités.

Pour la crise d'octobre, les deux se côtoient. En effet, de nombreux auteurs en appellent à la responsabilité du gouvernement, protecteur et législateur, mais d'autres interviennent également sur un autre registre, faisant référence aux droits pour lesquels ils luttent. Pour l'affaire Morgentaler, l'éthique de responsabilité est davantage présente. Il est intéressant de constater qu'ils mettent tous de l'avant la responsabilité de la femme. Mais alors que les *pro-choix* désirent qu'elle puisse « assumer jusqu'au bout sa responsabilité comme elle l'entend »<sup>8</sup>, les *pro-vie* se réclament aussi de l'éthique de responsabilité, maintenant que c'est sa responsabilité à elle de pratiquer « une sexualité vraiment responsable »<sup>9</sup>. Mais l'éthique de conviction n'est pas négligeable, fondée qu'elle est sur des principes moraux. Pour les uns, le droit des femmes de disposer de leur corps ne supporte aucun égal, alors que pour les autres le droit à la vie du fœtus ne peut se substituer à un autre. Pour la crise du logement, l'éthique de conviction l'emporte haut la main sur celle de responsabilité, même s'ils sont nombreux à invoquer la responsabilité du gouvernement dans ce dossier. Sur l'éthique de conviction, de nombreux locataires et propriétaires prennent la parole et réclament le droit au logement<sup>10</sup> et à la propriété<sup>11</sup>, qui leur sont fondamentaux. Nous nous intéresserons maintenant à leur conception de la Cité qu'ils tenteront, par *tous* les moyens, de promouvoir.

### **Pour quelle conception de la Cité**

Pour ce faire, nous tenterons de discerner quelles figures de l'intellectuel engagé, selon la définition de Michel Foucault<sup>12</sup>, ressortent de ces divers événements. Durant toute sa carrière, Foucault s'est constamment intéressé aux questions entourant le rôle de l'intellectuel dans la société, sur les rapports entre le pouvoir et la vérité. Il a constaté que l'intellectuel engagé se retrouvait sous trois figures, que M. Foucault a lui-même tour à tour incarné durant son parcours. L'intellectuel universaliste, s'inscrivant dans l'archéologie, s'intéresse à la question du savoir ; l'intellectuel spécifique, analyste du pouvoir, y va d'une démarche le rapprochant de la généalogie ; et le « chercheur engagé » s'intéresse aux usages de soi dans une perspective éthique. Ce sont différentes figures que l'intellectuel est susceptible d'adopter lorsque celui-ci quitte le champ scientifique pour celui, autrement plus dangereux, du politique<sup>13</sup>. Par ces figures, nous pouvons maintenant jeter un regard nouveau sur ces auteurs.

Durant cette crise, des individus tentent de fournir des explications aux citoyens et citoyennes déboussolés, d'autres remettent en question le rôle de l'État devant la façon avec laquelle il a réagi face à la crise ou militent pour les droits politiques qui furent brimés durant celle-ci. Dans le premier cas, plusieurs professeurs signent des textes de la page *des idées, des événements, des hommes* afin d'expliquer l'inexplicable, de rationaliser l'irrationnel. Ici, ce sont les figures de l'intellectuel universaliste et spécifique qui ressortent. Interpellés par les événements qui secouent le Québec, il en va de leur devoir, en tant qu'intellectuels, de donner sinon l'explication, du moins d'en fournir les bases à la société. Ces professeurs avanceront parfois certaines théories téméraires que leur a amenées leur lecture scientifique, et idéologique, de ces événements<sup>14</sup>. Devant des citoyens et citoyennes en quête d'explications et de sécurité, ils ont tenté de répondre à ces besoins à leur manière, fournissant à la société leur expertise en ces domaines.

Cependant, d'autres individus, outre des professeurs d'université, ont tenté de répondre à ces besoins de la société québécoise. Il s'agit des responsables politiques, et en particulier des hommes politiques, surtout sur le plan provincial. Ces contributions, il faut le souligner, ne proviennent pas de textes envoyés au *Devoir*: s'ils se retrouvent au sein des pages du quotidien, cela relève plutôt des prérogatives de l'équipe éditoriale qui a décidé, en ces temps de crise, d'accorder un temps de parole significatif aux hommes d'État, qu'ils soient au pouvoir ou non. Ainsi, ils ont été inclus dans le débat ayant cours au *Devoir*. Bien que fort critique des décisions de Robert Bourassa et Pierre Elliot Trudeau<sup>15</sup>, Claude Ryan tenait néanmoins à ce qu'ils puissent exposer leur point de vue au *Devoir*. « [N]ous voulons (...) que la libération des prisonniers politiques ait comme résultat certain la vie sauve aux deux otages. Le gouvernement du Québec croit qu'il serait irresponsable vis-à-vis et de l'État et de MM. Laporte et Cross s'il ne demandait pas cette précaution ». Ainsi s'exprime Robert Bourassa, le 11 octobre 1970. Dans la même veine, c'est pour cela que *Le Devoir* publie l'intégrale du « Manifeste du FLQ », directement sous la déclaration de Robert Bourassa.

De nombreuses interventions remettent également en question le rôle de l'État durant la crise, alors que la loi sur les mesures de guerre suspend les libertés individuelles. De nombreux textes questionnent la légitimité de l'État, et dans ces textes ressortent les figures de l'intellectuel universaliste et spécifique. Par ailleurs, d'autres textes sont produits par des hommes réclamant que leurs droits soient respectés. Intellectuels engagés, ils protestent contre leur arrestation injuste et tiennent en haute estime le respect de leurs droits bafoués par le gouvernement durant la crise.

## *L'affaire Morgentaler*

Pour les textes sur l'affaire Morgentaler, nous procéderons différemment. Nous débiterons plutôt par les absents de ce débat. En effet, aucun responsable politique ne se retrouve dans ces pages. Leur absence ne peut s'expliquer du fait qu'ils ne se soient pas exprimés au sein du quotidien; comme nous l'avons vu, l'équipe éditoriale est allée chercher certaines de leurs contributions durant la crise d'octobre, afin de leur donner la parole. Aussi, soit les responsables politiques québécois, et canadiens, ne se sont pas exprimés sur cette question, soit Claude Ryan n'a pas jugé bon de les mettre à contribution. Cette circonstance est révélatrice de la portée même de ce débat en 1973; cela touche le domaine du moral, un terrain glissant, s'il en est un.

Tableau 5: Tenants du débat sur l'avortement				
Types	Pour	Contre	Autre	Total
Homme	4	27	2	33
Femme	8	7	5	20
Autre		3		3
Professeur	2	6		8
Universitaire		1	1	2
Médecin	2	13	1	16
Homme religieux		10		10
Mère/femme	3	1		4

Par ailleurs, les juristes sont également absents de ce débat. En effet, l'affaire Morgentaler est une affaire juridique, H. Morgentaler en étant à son premier procès, l'avortement se trouvant au banc des accusés. Non seulement le débat est-il de savoir si l'avortement est moral ou non, mais s'il est légal ou non. Des politicologues et des juristes se sont exprimés durant la crise d'octobre. Intellectuels universalistes ou spécifiques, ils répondaient à un besoin de la société en quête d'explications. Mais on ne les retrouve nulle part durant l'affaire Morgentaler, alors que la société aurait justement eu besoin de leur expertise. Aussi, on constate que de nombreux

hommes religieux se sont sentis directement interpellés par la question de l'avortement qui venait percuter de plein fouet leurs convictions religieuses. Devant cette montée de propos pour l'avortement, ces hommes religieux, chercheurs engagés, sont nombreux à monter aux barricades pour défendre leur conception de la Cité, en insistant sur le droit à la vie. Mais ce sont les médecins qui participent le plus au débat. Sur leurs interventions, l'immense majorité se positionne contre l'avortement. Ceux étant poursuivis Augustin Roy. Ces médecins contre l'avortement prennent la parole en tant que chercheurs engagés. La question les concernant, ils s'expriment afin de justifier leur position. Car il en va de leur *devoir* de médecin de préserver la vie. « Tuer ne convient pas aux médecins », dira même Louis Sastre<sup>16</sup>.

Il y a aussi ceux qui sont pour l'avortement. À ce sujet, il faut dire que ces individus qui s'engagent dans ce débat ont des positions irréconciliables, contrairement à ce que l'on a vu sur la crise d'octobre, ou que l'on verra sur la crise du logement. Les *pro-choix* considèrent que le droit des femmes est plus important que le droit à la vie du fœtus, contrairement aux *pro-vie*. Un consensus entre de telles positions est impossible.

### *La crise du logement*

Nous verrons maintenant quelle conception de la Cité possédaient les différents intervenants ayant publié des textes durant la crise du logement. Contrairement à ce que l'on a pu voir durant l'affaire Morgentaler, leurs positions, bien que différentes et même opposées, ne sont pas irréconciliables, au contraire. Ils partagent tous, en fait, le désir de voir naître une société plus juste, où l'injustice – qui est la leur, puisqu'ils possèdent un rapport très personnel avec la crise, comme nous l'avons vu – ne serait plus dès lors qu'un mauvais souvenir. Véritables chercheurs engagés, ils réclament que l'État, par le législatif, intervienne<sup>17</sup>. Le point crucial où ils se distancent les uns des autres, c'est justement sur la question même du droit au logement et à la propriété, où s'affrontent alors locataires et propriétaires. Mais ces droits peuvent cohabiter, si la société est plus juste, et de fait si la loi est meilleure. Pour illustrer ce fait, Carol Schreiber réclame parler au nom de locataires *et* de propriétaires qui partagent ses idées<sup>18</sup>, ce qui aurait été impensable durant l'affaire Morgentaler.

### *Par une rhétorique*

Pour ce faire, ces auteurs utiliseront des stratégies, liées à la rhétorique, reprises par les responsables politiques. En effet, soit ils tenteront de vendre leur projet aux citoyens et citoyennes du Québec, soit ils attaqueront celui de leurs adversaires, en les discréditant. Pour ce faire, ils auront recours à un arsenal rhétorique qui glisse du *logos*, l'argumentation ration-

nelle, vers l'*ethos*, l'image de soi, et le *pathos*, l'appel aux sentiments, afin d'influencer leur interlocuteur<sup>19</sup>.

Argument	Octobre	Morgentaler	Logement	Total
Fausse analogie		24	3	27
Ad hominem	6	24	6	36
Procès d'intention	1	22	8	31
Appel à l'autorité	7	25	1	33
Appel à la majorité	3	7		10
Appel à l'évidence	4	5	2	11
Pente fatale	2	11		13
Faux dilemme	1	12		13
Généralisation hâtive		6		6

L'*ethos* est davantage développé dans les textes sur les crises du logement et d'octobre. S'il y est aussi fort, c'est qu'ils prennent la parole en fonction de leur état, afin de partager leurs doléances. Lors de la crise d'octobre, l'*ethos* est aussi très fort car le titre et les fonctions de ces professeurs et responsables politiques leur confèrent la légitimité<sup>20</sup>, l'autorité pour prendre la parole. Par ailleurs, le *pathos* se retrouve sensiblement partout : toucher son interlocuteur reste le meilleur moyen de passer son message. Ainsi, des intervenants relatèrent leur emprisonnement déplorable, martelèrent que l'avortement est un crime ignoble ou racontèrent leur expulsion pathétique. Les sophismes sont plutôt épars dans les textes portant sur les crises d'octobre et du logement, contrairement à l'affaire Morgentaler. Ce débat touchant aux convictions intimes, tous les moyens sont justifiés pour passer son message, ou discréditer l'autre. Par ailleurs, si un intervenant fait preuve de bonne volonté, il ne faut pas se leurrer. Il s'agit d'une stratégie pour se bâtir un *ethos* de crédibilité<sup>21</sup>, soit l'image d'un homme raisonnable, conciliant, pour discréditer son rival qui ne l'est pas, lui.

Ces articles sont autant de dialogues avec la société québécoise ou d'autres individus. Mais dans ce second cas, le dialogue devient débat, où deux protagonistes s'affrontent. Bien que porté sur la confrontation, le débat peut fort bien être constructif. Du choc des idées jaillit la lumière, mais si celle-ci apparaissait dans une poudrière ?

Le débat permet à des individus aux positions opposées de se confronter, mais aussi de se rencontrer, ne l'oublions pas. Durant la crise d'octobre, bien qu'en désaccord avec leurs positions, Claude Ryan accorde pourtant à Robert Bourassa, Pierre Elliot Trudeau et à leurs critiques une place de choix au *Devoir*, ceux-ci participant dès lors à un dialogue improbable. Par ailleurs, durant la crise du logement, si locataires et propriétaires s'affrontent, des *alliances* se forment néanmoins. Luttant pour le droit au logement et à la propriété, ils se rejoignent sur un point : croyant à une société juste, ils unissent pour ce faire leurs efforts. Leur projet commun n'a ainsi que plus de crédibilité auprès de la société civile et de l'État.

Par contre, le débat a une autre facette, autrement plus réductrice. Le débat peut en effet sombrer dans le conflit de personnalité. Cette situation revient fréquemment lors des textes sur l'affaire Morgentaler, la seule occasion, rappelons-le, où des intervenants se sont répondus mutuellement, ce qui explique le si grand usage de sophismes pour discréditer l'autre et sa conception de la Cité. Nous croyons qu'ils en viennent à se discréditer eux-mêmes, et de fait, leur projet. C'est particulièrement vrai des débats sur l'avortement, où l'on s'insulte copieusement, certains déclarant, de leur adversaire, qu'il s'agit là « [de] sarcasmes dignes d'un collégien attardé »<sup>22</sup>. Souvent, on ne peut qu'attaquer son interlocuteur. Ainsi pour Augustin Roy, les *pro-vie* sont rétrogrades<sup>23</sup>, tandis que Guy Bouthillier et Gilles Lalande se ridiculisent l'un l'autre, à qui mieux mieux<sup>24</sup>. En fait, ils en viennent à discréditer leur propre conception de la Cité. À trop vouloir discréditer leurs adversaires, c'est leur projet qui sort diminué de cet exercice. La polémique semble être bel et bien, comme le souligne Patrick Charaudeau, une « arme à double tranchant »<sup>25</sup>. Mais elle n'est pas pour autant un cul-de-sac.

Notre enquête se termine, sans que nous ayons pour autant pu explorer toutes les potentialités de ce sujet des plus fertiles. L'une des façons de pousser plus avant le questionnement aurait été, à titre d'exemple, d'élargir ce corpus afin d'étudier les dynamiques mêmes de ces différents débats. Pour l'affaire Morgentaler, nous n'en avons en effet conservé que les premiers mois. Ces textes sont représentatifs des discours tels qu'on les retrouvait en 1973, mais la société québécoise, comme toute autre, est en constante évolution ; par l'étude de ce débat, pourrions-nous être les témoins privilégiés de cette évolution, du moins par cette

facette? Par ailleurs, de par les trajectoires individuelles de ces auteurs, pourrions-nous en arriver à discerner des figures de l'engagement? De par l'exploration de ces différentes avenues, nous pourrions certainement mieux comprendre l'engagement tel qu'il se pratiquait dans le Québec des années 1970.

## Notes et références

1. L'auteur tient à remercier Martin Pâquet qui lui a généreusement fourni aide et conseils pour la rédaction de cet article.
2. Patrick Charaudeau, *Le discours politique: les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005, p. 18-19. Nous tenons à remercier Martin Pâquet qui nous a fourni une aide inestimable et de précieux conseils pour cet article.
3. Robert Comeau et Luc Desrochers (dir.), *Le Devoir: un journal indépendant (1910-1995)*, Sainte-Foy, PUQ, 1996, p. 9.
4. Charaudeau, *op. cit.*, p. 17.
5. Leo Festinger, *When prophecy fails*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1956.
6. Max Weber, *Le savant et le politique. Une nouvelle traduction*, Paris, La Découverte, 2003, p. 192-206.
7. «[...] qui sont décidés à tout mettre en œuvre», FLQ, 13 octobre 1970.
8. Rémy, 23 mai 1973.
9. Bellefeuille, 17 avril 1973.
10. «[...] le Front [...] insiste sur le droit au logement pour les locataires», Bylsma, 26 avril 1977.
11. «[...] cette loi frustre le propriétaire de ses droits», Lefrançois, 17 janvier 1976.
12. Gérard Noiriel, *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin, 2003, p. 229-248.
13. Pierre Bourdieu, «Pour un savoir engagé», *Contrefeux 2*, Paris, Raisons d'agir, 2001, p. 33-42.
14. Lalande, 20 novembre 1970.
15. Guy Lachapelle, *Claude Ryan et la violence du pouvoir: le Devoir et la crise d'octobre 1970 ou Le combat de journalistes démocrates*, Québec, PUL, 2005, p. XVIII.
16. 28 septembre 1973.
17. «[...] il faudrait que le gouvernement rectifie cette situation», Rochon, 7 février 1977.
18. 15 mars 1976.
19. Charaudeau, *op. cit.*, p. 35.
20. *Ibid.*, p. 52.
21. *Ibid.*, p. 91-105.
22. Bellefeuille, 9 mai 1973.
23. 23 novembre 1973.
24. Lalande, 4 décembre 1970.
25. Charaudeau, *op. cit.*, p. 109.